

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 16 septembre 2020

Membres en exercice : 9 Date de la convocation: 09/09/2020

L'an deux mille vingt et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 8

Présents : Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Christophe SALVAT

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Amandine LAUMONT

Objet: Décision modificative n°2 du Budget principal M14 - DE_2020_47

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que la commune à l'opportunité d'acheter une tondeuse, à un prix avantageux, en remplacement de la tondeuse actuelle qui est hors service. Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes, sur le Budget M14 2020, afin de pouvoir verser une subvention au Comité des Fêtes :

Désignation des comptes	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Section investissement		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
2158 op.115 Achat tondeuse	+ 500.00 €	
21731 op.87 Accessibilité	- 500.00 €	

Le Conseil Municipal Oui l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget M14 2020 comme détaillé ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___